



Benteler, quels effets sur la santé des habitants ? (suite)

Les effets sur la population de Saint-Ursanne et de la région des pollutions de l'entreprise Benteler continuent d'inquiéter la population locale et tous ceux qui se préoccupent de santé, médecins et pédiatres, et doivent continuer de préoccuper les autorités. Si certaines améliorations ont été apportées quant à l'atteinte immédiate à l'environnement, nous devons continuer d'être vigilants quant aux effets à venir sur la santé de la population. Des interventions ont été prononcées dans ce parlement pour éclaircir ces effets, que ce soit dans l'interpellation 727, dans les questions écrites 2212 et 2222, dans de nombreuses questions orales, la dernière du 29 octobre 2008 et dans une pétition de la population.

La pétition du 1^{er} octobre 2008 est claire par son intitulé « Benteler, ça suffit ! ». La population a montré son inquiétude devant les pollutions, son agacement devant l'inertie, sa crainte devant l'atteinte au tourisme, à l'environnement et à la santé et son souhait de voir une solution à tous ces problèmes, fût-elle le départ de Benteler de Saint-Ursanne.

L'interpellation 727 s'inquiétait du retard et de la non conformité des efforts de l'entreprise aux décisions du département et avait trait aux délais de réalisation des améliorations techniques.

La question écrite 2212 (de Jean-Paul Lachat PDC 1^{er}.10.08) évoquait les nuisances de septembre 2008 et posait toute une série de questions sur les nuisances à l'environnement, sur l'organisation des contrôles, sur la santé des travailleurs et sur la composition chimique des fumées. Les réponses ont surtout porté sur les atteintes à l'environnement, polluants atmosphériques, fumées, odeurs et bruit, et sur la santé des travailleurs.

La question écrite 2222 (de Fritz Winkler PLR 29.10.08) évoquait la réalité économique et l'emploi chez Benteler et la possible délocalisation de l'entreprise. La réponse du gouvernement a aussi donné des indications sur les conséquences fiscales d'une éventuelle délocalisation.

La question orale du 29 octobre 2008 (de Paul Froidevaux) portait sur les coûts occasionnés au Canton dans l'aide à la délocalisation. La réponse n'excluait pas une délocalisation en zone binationale à Boncourt avec diverses aides cantonales.

Restent les atteintes à la santé de la population. J'imagine la recherche complexe, longue et ardue à la démonstration, mais nous ne savons rien des effets de toutes ces pollutions sur la santé des nouveaux-nés, des enfants, des personnes âgées et de la population en général. Des effets sur la santé présente et à venir. Comme pour Seveso ou Bophal, n'attendons pas de constater les terribles conséquences pour chercher, comprendre et agir.

On sait que la direction de l'école primaire a dû parfois réglementer les sorties en récréation, tant la fumée était abondante.

On sait également que Saint-Ursanne dispose d'un des homes pour personnes

âgées du Canton.

De nombreux patients dans les consultations privées ou à l'hôpital demandent si des liens peuvent être tirés entre leur maladie ou celle de leurs enfants et les pollutions de Benteler.

Y a-t-il des métaux lourds dans le Doubs ? Les fumées étaient-elles toxiques ?

Ainsi je demande au gouvernement d'avoir l'amabilité de répondre à ces différentes questions:

- Les mesures des toxiques, des métaux lourds, des substances cancérigènes, dans l'air et dans l'eau, ont-elles été effectuées ?
- Les résultats des mesures ont-ils parfois dépassé les normes recommandées ?
- Des études sur la prévalence de maladies, d'atteintes à la santé connues pour être dépendantes de l'environnement ont-elle été effectuées dans le bassin du Doubs et à Saint-Ursanne ? Chez les enfants, chez les personnes âgées, chez la population générale ?
- A-t-on remarqué une recrudescence d'atteintes à la santé: épilepsie, asthme, cancers dans la région ?
- Doit-on craindre une telle recrudescence ?
- Le canton compte-t-il mener une campagne d'information à la population à ce sujet ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

Porrentruy, le 19 janvier 2009

Pierre-Olivier Cattin

The image shows several handwritten signatures in black ink. The signatures are arranged in a roughly grid-like pattern. The top right signature is the most legible, appearing to be 'P. Cattin'. Other signatures are more stylized and difficult to decipher, but some appear to be variations of the name or initials. The signatures are scattered across the lower half of the page.